

CHYPRE

AVEC DONATELLO

-50%

dans la limite du plafond annuel

Ce joyau de la Méditerranée orientale attire depuis des siècles de nombreux visiteurs. D'innombrables trésors culturels parsèment ainsi une île pleine de contraste. Culture mais aussi détente avec 700 km de rivages ourlés de criques sauvages et de belles plages sablonneuses... Pour cela nous avons choisi le Malama Holiday Village en formule tout inclus sur la côte Est. Vous profiterez d'un séjour repos de 8 jours. Vos enfants sont pris en charge dès 4 ans et jusqu'à 12 ans !

du 24 au 31 oct. 2010

8 jours - 7 nuits

Vol Régulier
Hôtel 4 ****
Tout Compris

LE MALAMA HOLIDAY VILLAGE

Conçu en style 'colonial' élégant, le Village est situé sur une crique de sable avec des pittoresques formations de roches, dans la région préservée de Protaras, à moins d'une heure de l'aéroport de Larnaca.

C'est un endroit paisible, qui offre des vacances décontractées pour tout âge. C'est aussi l'endroit idéal pour des vacances en famille, offrant du bon temps sans souci. Les voitures ne circulent pas dans le Village, sauf les petites voitures électriques respectant l'environnement. Des jardins soigneusement entretenus et des sentiers augmentent la sensation de détente d'ensemble.

LES CHAMBRES

Les 166 suites, à une ou deux chambres, sont les plus spacieuses à Chypre. Toutes les suites disposent d'un petit salon confortable, télévision par satellite, musique d'ambiance, baignoire & douche, prise de courant pour rasoir, sèche-cheveux, cuisine complètement équipée open plan, salon confortable, table de salle-à-manger. Elles sont climatisées et ont des ventilateurs au plafond, grande véranda, téléphone et ont l'avantage d'une vue sur la piscine ou la mer. Toutes les suites à deux chambres disposent d'une deuxième salle de bain.

LES SERVICES

Réception (24 heures), entrée, bar "Le Repos" avec TV, restaurant al fresco "La Piazza", restaurant au bord de la piscine "Seaview", 2 bars avec snack-bar au bord de la piscine, 2 salles de conférence, mini marché, magasin de souvenirs, location de vélos & voitures, laverie automatique, baby-sitting (sur demande), médecin (sur demande), coffre fort, bureau de change, parking, rampes d'accès, manutentions de bagages, sentiers, cours, parterres et coin Internet.

Deux piscines aménagées avec des jets d'eau, piscine pour enfants, chaises longues, parasols + serviettes de bain gratuites, piscine couverte chauffée l'hiver et Jacuzzi situé dans une cave exotique.

Salle de gym, sauna, bain vapeur, court de squash, salle de massage, 2 courts de tennis avec gazon artificiel éclairés aux projecteurs, 2 tables de ping pong, volley-ball de plage, tir à l'arc, pistes de jogging, boules.

Jeux électroniques, billards, jeux de cartes et de fléchettes, voyages en bateau organisés, pique-niques, etc. Sports nautiques, école de plongée sous-marine interne.

LES ANIMATIONS

Programme varié d'activités culinaires, nuits folkloriques, barbecues, soirées buffets à thème, dîners gala flambés, goûters pour les enfants et disco pour enfants.

L'équipe d'animation de Malama organise des activités sociales et de divertissements pour enfants et adultes, manifestations et jeux, des fêtes, des concours et de la danse.

LES ENFANTS

Une cours de récréation de gazon sans danger, avec château gonflable, bac à sable, piscine pour enfants, jeux électroniques, tennis de table, court de tennis et tables de billards. Malamino Club pour enfants est sous la surveillance d'animateurs experts, des repas et fêtes sont donnés, petits lits et chaises hautes pour enfants gratuits, baby-sitting (sur demande avec personnel qualifié de Malamino Kids Club organise des fêtes, mini discos, voyage pendant la journée, des jeux sur la plage, et encore plus !

ADULTE : 812 €

*Enfant de 12 à -18 ans : 722 €

*Enfant de 2 à -12 ans : 662 €

Base 40 pers. minimum

*2 enfants maxi dans la chambre des parents

CE PRIX COMPREND

Le transport aérien - sur vol régulier CYPRIUS AIRLINES Paris / Larnaca / Paris

Le transfert en autocar privatisé avec assistance parlant français

Verre de bienvenue à l'arrivée,

Le logement en chambre supérieure suite - Vue jardin en pension complète à l'hôtel MALAMA HOLIDAY ****

LA FORMULE ALL INCLUSIVE,

Petit-déjeuner buffet, déjeuner snacks ou buffet, dîner menu fixe ou buffet

Vin illimité (en carafe), bière pression, jus de fruits, eau de table et boissons rafraîchissantes durant les repas

Café et gâteaux l'après-midi (de 16H00 à 18H00)

Glace (Fabrication locale) pour les enfants de moins de 12 ans (10H00 à 18H00) à prendre dans un bar spécifique

Sélection de boissons alcoolisées, cocktails, bière pression ou vin local (10H00 à 24H00)

La taxe d'aéroport : 104 € par personne à ce jour

L'assurance assistance rapatriement

CE PRIX NE COMPREND PAS

Le supplément single : 105 € (uniquement vue piscine)

Le supplément vue mer : 75 € par personne (sur place en fonction des disponibilités)

Les pourboires et dépenses d'ordre personnel.

L'assurance annulation, bagages, interruption de séjour.

FORMALITÉS

Pour les ressortissants français passeport valable 6 mois après la date de retour.

Nouveau :

Les week-ends sont désormais cumulables avec toutes les formules vacances proposées par le CE :

- Vacances individuelles 2010
- Subventionnement sur facture 2010
- ou Chèques vacances 2010

Votre subvention sur ces départs est alors prélevée sur votre quota de subvention globale dans la limite de votre plafond. Si la totalité de votre subvention a été consommée, il vous sera possible de participer à un autre séjour, mais au prix coûtant.

Date limite d'inscription :
06.11.09

LA SUBVENTION : METHODE DE CALCUL

- Période de référence :

Séjours dont le départ est inclus entre le 01/01/10 et le 31/12/10

- Calcul de votre quotient :

$$\frac{\text{revenu imposable 2008}}{\text{nombre de parts}}$$

BAREME DES FRAIS D'ANNULATION CHYPRE

De 99 à 60 jours avant le départ	50 €
De 59 à 30 jours avant le départ	100 €
De 29 à 21 jours avant le départ	40%
De 20 à 8 jours avant le départ	50%
De 7 à 2 jours avant le départ	75%
Moins de 2 jours avant le départ et non présentation	90%
	100%

SALARIE ACTIF		PLAFOND DE SUBVENTION ANNUEL		
CAT.	QUOTIENT FAMILIAL	CELIBATAIRE (1)	COUPLE (2)	PAR ENFANT
C1	moins de 8 875 €	710 €	1 102 €	215 €
C2	de 8 875 € à 10 188 €	696 €	1 080 €	211 €
C3	de 10 189 € à 11 500 €	682 €	1 059 €	207 €
C4	de 11 501 € à 12 813 €	669 €	1 038 €	203 €
C5	de 12 814 € à 14 125 €	656 €	1 018 €	199 €
C6	de 14 126 € à 15 438 €	642 €	998 €	195 €
C7	de 15 439 € à 16 750 €	630 €	978 €	191 €
C8	de 16 751 € à 18 063 €	618 €	959 €	187 €
C9	de 18 064 € à 19 375 €	606 €	940 €	184 €
C10	de 19 376 € à 20 688 €	594 €	922 €	180 €
C11	de 20 689 € à 22 000 €	582 €	904 €	176 €
C12	de 20 001 € à 23 313 €	571 €	886 €	173 €
C13	de 23 314 € à 24 625 €	560 €	869 €	170 €
C14	de 24 626 € à 25 938 €	549 €	852 €	166 €
C15	plus de 25 938 €	538 €	835 €	163 €

(1) ou séparé ou divorcé ou veuf (2) marié ou union libre

Conditions générales, procédures d'inscription et d'annulation : se référer au dossier d'inscription.

CASA / RETRAITE
Plafond de subvention annuel : 489 € + 163 € par enfant à charge

EXEMPLE DE CALCUL DE LA SUBVENTION

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

- mon revenu imposable est de 34.000€
- je suis marié avec 2 enfants à charge : 3 parts
- mon quotient familial sera donc de $34.000\text{€} / 3 \text{ parts} = 11.333\text{€}$

CALCUL DU TAUX ET DU PLAFOND DE SUBVENTION

- je calcule ma catégorie en fonction du quotient familial : de 10.189€ à 11.500€ = C3
- mon plafond annuel : 2 adultes : 1.059€ + 2 enfants (207x2) 414€ = 1.473€

RÉSERVATION D'UN PREMIER SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% printemps 2010 d'un montant de 2.100€
- ma subvention CE est de $2.100\text{€} \times 50\% = 1.050\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€, et ma subvention de 1.050€
- j'ai donc touché la totalité de la subvention qui m'est allouée pour ce WE/SEJ/CIRC printemps 2010
- ma participation a été de 1.050€ (2.100€ - 1.050€)

RÉSERVATION D'UN SECOND SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% automne 2010 d'un montant de 2.400€
- ma subvention CE est de $2.400\text{€} \times 50\% = 1.200\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€ - 1.050€ (subv du 1er séjour) = 423€
c'est ce montant qui sera déduit.
- ma participation sera alors de 1.977€ (2.400€ - 423€)

ATTENTION

Si durant l'année, la subvention n'a pas été consommée en totalité, le solde de subvention non utilisé ne pourra pas être transféré sur l'exercice suivant.

Les coûts supplémentaires engendrés par les variations de taux, l'augmentation des taxes aéroport, les surcharges carburant et le manque de participants au départ vous seront systématiquement répercutés.

COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME D'AFFECTATION ?

Les demandes sont classées par points. L'affectation se fait automatiquement par le système informatique dans l'ordre décroissant des points.

1) Points attribués à l'inscription (BONUS)

Les délais :

- inscription dans les délais : +3000
- hors délais : +1000

La composition familiale :

- l'ouvrant-droit : +100
- le conjoint : +100
- actif : +1800
- Par enfant à charge inscrit : +100
- Plus de trois enfants à charge inscrits : +300

2) Points déduits pour séjours antérieurs (MALUS)

- 15 points par jour pour les familles ayant séjourné en juillet, août et les vacances scolaires d'hiver durant les 3 dernières années.
- 10 points par jour pour les autres périodes.
- les points "malus" sont abattus de 20 % chaque année.

3) A l'équivalence de points, c'est l'ancienneté Renault qui sera prise en compte

FORMALITÉS NÉCESSAIRES AU VOYAGE

CES DÉMARCHES RELÈVENT TOTALEMENT DE VOTRE RESPONSABILITÉ

- Chaque "ouvrant droit" et "ayant droit" doit s'informer et se mettre en conformité par rapport aux formalités exigées pour le voyage envisagé. Le CE ne participe pas aux frais de ces formalités.

Exemples : passeport en cours de validité pour les adultes et les enfants, visas, vaccins

Toutes les formalités précisées sont données pour les ressortissants français. Les salariés de nationalité étrangère doivent se rapprocher du consulat de destination pour connaître les directives les concernant.

- Pour les destinations faisant partie de la CEE, il est recommandé aux participants de se procurer auprès de leur centre de sécurité sociale une carte européenne d'assurance maladie : il sera possible ainsi, en cas de besoin et sur présentation de ce formulaire, d'être soigné gratuitement.

- En aucun cas le CE ne dédommagera un "ouvrant droit" ou un "ayant droit", qui se trouverait en situation irrégulière au moment du voyage.